

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 V.13 Vœu relatif aux effectifs et moyens de l'Etat et de la Région Ile-de-France mis en œuvre pour la sécurité des Parisien·ne·s

Le Conseil de Paris,

Considérant qu'à Paris, le Préfet de police est l'autorité principale en matière de police générale, chargé notamment de l'ordre public, de la protection des personnes et des biens, de la lutte contre la délinquance, de la police de la circulation, de la protection des institutions de la République, des représentations diplomatiques et des organisations internationales ;

Considérant que le statut de capitale appelle la mobilisation de moyens et de réponses relevant d'un échelon de responsabilité nationale, et que cette même responsabilité concerne la sécurité du quotidien des biens et des personnes ;

Considérant que chaque jour 5 millions d'habitant·e·s, de salariés·e·s et touristes évoluent dans notre Ville, et que l'État doit mobiliser des moyens adaptés pour assurer leur protection, leur tranquillité et leur sécurité ;

Considérant l'importance cruciale, régulièrement rappelée par Paris, que la Préfecture de Police puisse disposer des moyens à la hauteur des enjeux auxquels peuvent être exposés les parisien·ne·s : délinquance, rixes, agressions, vols, cambriolages, exploitation de la misère, traite des êtres humains, trafics de stupéfiants ou criminalité organisée ;

Considérant les fortes problématiques rencontrées à Paris et les inquiétudes relayées régulièrement par les élu·e·s de Paris, et notamment dans les quartiers populaires ;

Considérant la situation préoccupante dont font part les usagers, en particulier les femmes, des transports en commun, mise en évidence notamment par l'enquête de victimation de l'IAU et l'audit commandé par la ville de Paris et la compétence de la Sous-Direction Régionale de la Police des Transports en la matière ;

Considérant que ces problématiques nécessitent un engagement des forces de Police dans la durée ;

Considérant les attentes dont font part les Parisien·ne·s en matière d'une présence fidélisée de policier·e·s nationaux, en tenue, dans l'espace public, joignables et mobilisables par les habitant·e·s ;

Considérant l'importance de renforcer les moyens dédiés aux commissariats dans les arrondissements et que ceux-ci bénéficient de l'indispensable appui des services spécialisés de la préfecture de police pour remonter les filières et réseaux ;

Considérant que, pour la première fois, les élu·e·s de Paris ont une photographie des effectifs des commissariats, mais que celle-ci ne permet pas d'objectiver la dégradation ancienne de la situation ni mesurer les érosions à déplorer tout au long de l'année ;

Considérant que, depuis une dizaine d'années, les effectifs des commissariats ont fortement diminué, notamment sous le coup des mesures prises par le Président Sarkozy il y a dix ans dans le cadre de la mise en œuvre de la RGPP par son gouvernement ;

Considérant le rapport parlementaire de Monsieur Dominati de 2017 sur la Préfecture de Police qui pointe que les effectifs de la DSPAP ont été touchés par une diminution de 13% des effectifs entre 2008 et 2015 ;

Considérant l'attachement des élu·e·s de Paris aux missions régaliennes de la Police Nationale, exercée par des fonctionnaires d'État qui doivent être suffisamment nombreux et formés pour mener à bien leurs missions ;

Considérant notre opposition à toute logique de substitution entre l'État et Paris en matière de police régalienne ;

Considérant que l'État prévoit 10 000 créations de postes en faveur de la sécurité sur le quinquennat ;

Considérant les très faibles traductions concrètes de la mise en œuvre de la Police de Sécurité du Quotidien pour les habitant.e.s, notamment en matière d'effectifs dans les quartiers qui en ont le plus besoin;

Considérant que Paris a toujours été candidate à chacun des dispositifs nationaux visant à renforcer la sécurité publique dès lors qu'ils sont associés à des moyens et à des effectifs relevant de la police nationale ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Rémi Féraud, Léa Filoche et Yves Contassot, Laurence Goldgrab, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que l'État, le Conseil Régional et Ile-de-France Mobilités pour ce qui est de leur compétence en matière de transport :
 - Communiquent, de façon transparente, les évolutions précises des effectifs, survenues depuis le début des années 2000, sans occulter les baisses de 2008 à 2015 ;
 - Renforcent immédiatement les moyens de la Police Nationale à Paris pour répondre aux besoins et urgences dont font part les habitant·e·s ;
 - Renforcent substantiellement, au cours des années à venir, les effectifs de la police nationale dans les commissariats et les unités spécialisées au vu de leurs besoins criants ;
 - Mettent très rapidement en pratique le déploiement de la Police de Sécurité du Quotidien en particulier dans les arrondissements qui en ont le plus besoin ;
 - Contractualisent ses engagements en la matière avec la Ville de Paris, en s'engageant de façon pluri annuelle sur les effectifs de police dans les commissariats ;
 - S'engagent à communiquer aux élu·e·s, mensuellement ou trimestriellement, les variations d'effectifs par commissariat ;
 - Renforcent les effectifs de la police des transports afin de répondre aux besoins exprimés par les habitant.e.s et les élu.e.s, en particulier en soirée et la nuit ;
 - Demandent à la RATP et à la SNCF de surseoir à la suppression de personnels au contact des usager.e.s dans les gares et stations du réseau parisien ;
 - Généralisent à tout Paris le système d'arrêt à la demande pour les usager.e.s du réseau Noctilien.